

SESSION 2025

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

CONCOURS EXTERNE

Analyse d'une situation éducative

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe du CPE de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
CHE	030E	109	9378

Concours externe de recrutement de conseiller principal d'éducation

Session 2025

Épreuve d'admissibilité

Analyse d'une situation éducative

Sujet

Thème du dossier : les relations École - famille

Partie 1 :

Vous êtes CPE dans le collège XY. L'évaluation de l'établissement qui a été conduite l'année passée fait le constat de malentendus voire de tensions avec les parents. Le rapport final engage à construire des relations de confiance entre le collège et les familles.

Dans la perspective de la réécriture du projet d'établissement, le principal vous demande d'élaborer un document de synthèse qui expose les enjeux et les bénéfices de la coéducation. Il doit aussi décrire et interroger le partage des responsabilités entre l'École et la famille pour garantir la réussite scolaire.

Partie 2 :

Afin de contribuer à la réécriture du volet éducatif du projet d'établissement, vous proposerez deux actions qui visent à améliorer la qualité des relations avec les parents d'élèves. Ces actions devront mobiliser en priorité les personnels du service vie scolaire en les engageant dans une démarche collective. Vous en préciserez les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Composition du dossier documentaire

Le dossier comporte 18 pages

Concours externe de recrutement de conseiller principal d'éducation	1
Document n° 1 : Extrait du rapport d'évaluation externe conduite au collège XY au cours de l'année 2023/2024	3
Document n° 2 : Extrait d'un fait établissement du collège XY - juin 2024	4
Document n° 3 : Extrait de la circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 - <i>Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires</i> - https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo38/REDE1324999C.htm [Consulté le 15 octobre 2024].....	5
Document n°4 : Extrait de l'article <i>Coéducation, compétences parentales et professionnelles</i> de Carole ASDIH - in <i>Revue administration et éducation</i> n°157 – mars 2017 - [p.31-36].....	7
Document n° 5 : Extrait d'un document rédigé par Philippe Meirieu pour la Cité Éducative d'Evry - <i>Questions et perspectives sur la coéducation</i> - Site de l'ANDEV : https://www.andeve.fr/revue-presse/vue/572?titreurl=co-education [Publié en 2022] [Consulté le 17 octobre 2024].....	9
Document n° 6 : Extrait du socle commun de compétences de connaissances et de culture - Code de l'éducation modifié par le décret du 2 août 2019 sur le socle commun - https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038895266 [Consulté le 17 octobre 2024]	11
Document n° 7 : Extraits de la synthèse du rapport IGÉSR n° 2021-157 - <i>Les relations école - famille / état des lieux et axes de progrès</i> - Septembre 2021 - https://www.ozp.fr/IMG/pdf/2021-157_rapport_relation_ecole_famille.pdf [Consulté le 17 octobre 2024]	12
Document n° 8 : Extrait de l'article <i>Les parents et l'école : un rapprochement ambivalent</i> - Pierre Perier - in <i>Recherches familiales</i> 2023/1 n° 20 - Edition UNAF – 2021 - p. 169-170 - https://shs.cairn.info/article/RF_020_0164?lang=fr&ID_ARTICLE=RF_020_0164 [Consulté le 17 octobre 2024]	15
Document n° 9 : Extrait de l'article <i>La coopération entre enseignants et parents, c'est possible</i> - Catherine Hurtig-Delattre - Article CANOPE - Février 2021- https://www.reseau-canope.fr/nouveaux-programmes/magazine/vie-scolaire/la-cooperation-entre-enseignants-et-parents-cest-possible.html [Consulté le 17 octobre 2024]	16
Document n° 10 : Extrait de l'article <i>L'accès des parents au suivi de la scolarité de leur enfant en collège d'éducation prioritaire : étude de cas</i> - Sylviane Feuilladié - <i>Revue Éducation & Société</i> , n°52 - 2024 - page 155 à 171 ; https://shs.cairn.info/revue-education-et-societes-2024-2-page-155?lang=fr&ref=doi [Consulté le 17 octobre 2024]	18
Document n° 11 : Extrait de l'article <i>Comme ils se parlent. Les spécificités des entretiens entre des CPE et des parents de collégiens qui ont enfreint les règles</i> - Claire Burdin – <i>Revue Carrefours de l'éducation</i> , n° 49, pages 97 à 114 - juin 2020 ; https://shs.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2020-1-page-97?lang=fr&tab=resume [Consulté le 17 octobre 2024].....	19

[...]

Alliance éducative et co-éducation

Les parents d'élèves sont représentés au collège XY par deux fédérations de parents d'élèves. Le taux de participation des parents d'élèves aux élections est en baisse régulière depuis 4 ans et est à la rentrée 2023 de 18,03 % (2022 : 21,72 %, 2021 : 23,4 %, 2020 : 24,2 %). Les représentants des fédérations se présentent brièvement à l'ensemble des parents de 6^{ème} lors de la réunion plénière de rentrée et assistent aux instances de manière régulière, sans pour autant participer de manière active. Les réunions de début d'année organisées pour tous les niveaux de classe mobilisent peu de parents d'élèves. Toutefois, les remises du bulletin permettent aux enseignants de rencontrer un grand nombre de familles. Certains personnels estiment que les parents d'élèves ont une approche consumériste de l'école. Les parents rencontrés peuvent se sentir jugés négativement par certains personnels, même s'ils reconnaissent l'implication des équipes pour faire progresser leur enfant. Depuis deux ans, une dizaine d'incidents graves a impliqué au moins un parent d'élève. Ces faits de violence verbale ont concerné majoritairement le fonctionnement de l'établissement, la contestation d'une punition ou d'un enseignement. Les parents ne se disent pas satisfaits des échanges avec les personnels du collège, qu'ils estiment trop rares et les équipes pédagogiques et éducatives regrettent de ne pouvoir construire à ce stade une véritable co-éducation.

Perspectives d'amélioration

La mise en place d'un rendez-vous mensuel entre la direction et les représentants des parents permettrait de répondre aux questionnements des parents, d'explicitier les décisions prises par l'établissement, de déconstruire l'image négative du collège.

Initier des temps conviviaux en amont de la semaine de la démocratie scolaire, notamment avec une visite des locaux et l'exposition des travaux des élèves pourrait inciter davantage de parents à s'impliquer dans le fonctionnement de l'établissement.

Un groupe de travail réunissant les membres de la communauté éducative autour de la création d'une charte de communication pourrait être initié afin d'instaurer des modalités concertées (outils à privilégier, fréquence des échanges...).

Pour répondre aux questionnements des familles, mais aussi mieux les accompagner dans les procédures administratives, des soirées thématiques mériteraient d'être organisées : constitution des dossiers de bourses, formation aux outils numériques pour le suivi et l'orientation des élèves.

De nouvelles modalités de conseils de classe participatifs où la dimension de conseils serait privilégiée pourraient être expérimentées, afin d'échanger sur les difficultés des élèves et leur progression. Les parents d'élèves pourraient également être invités à participer à Devoirs Faits et aux autres dispositifs d'accompagnement des élèves.

L'association systématique des parents aux grands événements de l'établissement favoriserait leur engagement : cérémonie commémorative, journées nationales...

La mise à jour régulière du site internet avec une rubrique « actualités de l'établissement » valoriserait les travaux des élèves et les projets menés et répondrait aux attentes d'une communication plus accrue des parents.

[...]

Déclarant Date de saisie 06/06/2024 / Établissement COLLEGE XY / Fonction du déclarant : Chef d'établissement.

Description du fait

Niveau 2 : fait(s) grave(s)

Date du fait

05 / 06 /2024

Résumé du fait

Un assistant d'éducation se présente au portail de sortie des élèves avec quelques minutes de retard (était en train d'échanger avec un professeur d'EPS sur l'organisation conjointe d'un évènement de fin d'année). Un des parents présents devant le portail se met en colère, déclarant que ce n'est pas la première fois (un seul retard à déplorer avec cet assistant d'éducation, c'était l'année dernière, dans des circonstances exceptionnelles, seul surveillant lors d'une journée de grève et ce même parent s'était montré insolent avec lui). Le surveillant reste calme et tente d'apaiser la situation mais le parent d'élève continue à exprimer son mécontentement en signant le cahier de décharge. Les autres parents d'élèves semblent outrés par le comportement de ce monsieur. Le parent a pris en charge son enfant, et est parti en insultant copieusement l'assistant d'éducation (" bon à rien, connard, t'as une sale gueule "), le surveillant est resté poli et l'a salué par un « au revoir » puis le parent d'élève s'est retourné et a levé un poing menaçant vers l'assistant d'éducation en vociférant : « tu vas voir, toi ! ». Les élèves présents ont pensé alors que ce monsieur allait frapper le surveillant. Suite à cet incident, une information a été rédigée dans le registre sécurité et santé au travail.

Nature(s) et atteinte(s)

Types de fait : Atteintes aux personnes /Violences verbales /Menaces orales ou écrites

Espaces : Intérieur de l'établissement / Grille, porte de l'établissement

Victime(s) signalée(s) : Personnel

Auteur(s) présumé(s) : Famille

[...]

Pour construire l'École de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur. [...] La scolarité de leurs enfants et les relations qu'ils entretiennent avec l'École sont au cœur des préoccupations des parents. Leur participation à l'action éducative est déterminante dans la réussite des élèves, en particulier des plus fragiles. L'approfondissement du dialogue avec les équipes éducatives, fondé sur le respect mutuel, contribue également à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la coéducation.

[...]

1.1 Informer, dialoguer

Les équipes éducatives veillent à inviter les parents, de manière régulière et non uniquement en cas de difficultés, à des rencontres individuelles pour leur permettre d'accompagner la scolarité de leur enfant. Lorsque des difficultés apparaissent, ces mêmes équipes mettent en place un travail étroit avec les parents, en s'appuyant, si nécessaire, sur les professionnels compétents au sein de l'établissement ainsi que sur les partenaires de l'école. L'information des familles doit utiliser un langage accessible et clair. Une attention particulière est apportée aux parents en situation de handicap afin de leur garantir un égal accès à l'information. Les parents peuvent souhaiter être accompagnés d'une personne de leur choix pour faciliter les échanges. Pour les parents qui rencontrent des difficultés avec l'écrit, une communication orale sera privilégiée dans la mesure du possible. Les directeurs d'école et chefs d'établissement veillent à donner aux familles les informations utiles sur les ressources et les services numériques qui sont mis à leur disposition.

[...]

1.2 Aider les parents à se familiariser avec l'École

Les parents sont régulièrement informés sur l'organisation et le fonctionnement de l'école par les rencontres institutionnelles prévues aux articles D. 111-1 et D. 111-2 du Code de l'éducation. En complément, des réunions sur toute autre thématique spécifique répondant aux préoccupations des familles pourront être organisées. Pour animer les débats avec les parents, les équipes éducatives peuvent s'appuyer sur les outils développés dans le cadre des dispositifs existants, comme les actions éducatives familiales, la mallette des parents, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ou les contrats locaux d'accompagnement scolaire.

[...]

L'aménagement des « espaces parents », lieux principalement dédiés aux rencontres individuelles ou collectives, facilite la participation des familles, les échanges et la convivialité. Ces rencontres sont organisées avec l'aide de l'établissement, à l'initiative des parents ou de leurs représentants, dans le respect des valeurs de la République et notamment des principes de neutralité et de laïcité. Des actions et projets collectifs, en lien avec le projet d'école ou d'établissement, peuvent être proposés dans ces espaces par les parents d'élèves, leurs représentants et leurs associations, les équipes éducatives ou des partenaires de l'École.

[...]

1.3 Encourager la participation des parents à la vie de l'école ou de l'établissement

Les parents et leurs représentants sont associés à l'élaboration d'un diagnostic partagé des besoins et des attentes de la communauté éducative, basé sur les spécificités du territoire, en vue de définir :

- le projet d'école ou d'établissement, en particulier ce qui concerne les relations avec les familles ;
- les actions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (second degré ou inter degrés lorsqu'il existe).

Dans le second degré, un bilan des actions menées à destination des parents est présenté au conseil d'administration de l'établissement.

[...]

Les parents sont associés à la mise en place du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Le chef d'établissement sollicite la participation des parents en tant que personnes ressources dans le cadre des actions organisées pour la mise en œuvre du parcours.

[...]

2.2 Sensibiliser et former l'ensemble des personnels de l'éducation nationale à la communication avec les familles

[...]

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement veillent à sensibiliser l'ensemble de l'équipe éducative aux principes et aux modalités d'information et de dialogue avec les parents, en particulier à l'occasion de la rentrée scolaire. Ils facilitent l'accès des parents aux personnes ressources, aux partenaires locaux et aux ressources nationales susceptibles de les aider dans l'exercice de leurs responsabilités parentales.

[...]

3 - Développer la coordination et la visibilité des actions d'accompagnement à la parentalité

[...]

Pour garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des parents. Cet objectif requiert une approche globale de l'élève dans son environnement et se fonde sur un projet partagé avec l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires. La prise en compte des attentes et des difficultés des parents est un facteur important de leur implication. Elle nécessite une démarche volontariste dans leur direction. [...]

Qu'est-ce que coéduquer ?

Est-ce éduquer ensemble ? Dans des espaces séparés, communs ? Avec des interfaces, des intersections ? Est-ce reconnaître la légitimité et les actions des autres éducateurs ? Est-ce mettre en place des actions partagées, un agir commun à travers des contextes ou des dispositifs particuliers ? La co-construction de valeurs, de règles, de pratiques ? Il existe plusieurs niveaux ou conceptions de la coéducation et les concepts de collaboration, participation, partenariat, alliances éducatives y sont associés (Kherroubi, 2008 ; Rayna, Rubio, Scheu, 2010 ; Asdih, 2012).

Quelles finalités sont attribuées à cette notion dans les recherches et les politiques éducatives ? Favoriser la réussite scolaire, la réussite éducative, la socialisation et l'émancipation des élèves, prévenir l'absentéisme et le décrochage, promouvoir les valeurs de l'école et d'une société démocratique... Il s'agit de produire de la cohérence éducative pour l'élève, voire de la continuité entre l'école et la maison, de la confiance, de l'interconnaissance et de faciliter la construction de la posture d'élève et les apprentissages, l'élève étant partie prenante de ce processus.

Comment coéduquer ? Stimuler les pratiques de communication, s'accorder sur le sens de certaines notions, sur des objectifs ou un référentiel commun, favoriser la participation, ajuster les actions sont des moyens évoqués par les chercheurs et les praticiens. La famille et l'école ne sont pas des lieux étanches et les représentations, normes, valeurs ou pratiques diffusent d'un espace à l'autre. La tolérance et le respect mutuel sont d'autant moins faciles à appliquer que le devenir de l'enfant – et des groupes à travers lui – est en jeu.

Humbecq et al. (2006) proposent d'utiliser les outils scolaires comme instruments de coéducation en centrant les échanges sur le vécu de l'enfant « sujet d'une double préoccupation éducative » et le travail éducatif. Il s'agit d'éviter de s'égarer dans la remise en question des contenus enseignés et des méthodes utilisées, ou dans la mise en cause des savoirs implicites transmis par la famille. Coéduquer n'est pas « coenseigner ni cogérer l'espace scolaire », « coéduquer avec la famille n'est pas éduquer la famille ».

La coéducation s'appuie sur une posture éthique consistant à reconnaître les parents comme premiers éducateurs de l'enfant. Sachant que réussir à l'école, se joue aussi hors de l'école est-ce qu'on se donne les moyens :

- de mettre son savoir sur les apprentissages à disposition des autres éducateurs – ici les parents – lorsqu'ils le souhaitent et sont demandeurs de conseils pour accompagner la scolarité de leurs enfants ?
- de faciliter l'accès à l'école, la compréhension de ce qu'on y fait, de ce qui est attendu, pour permettre aux parents de se positionner et de participer ?
- de sensibiliser les parents au rôle qu'ils peuvent jouer dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ?
- de rendre accessibles certains moyens qu'a l'école pour faciliter ce suivi (montrer ce qu'on y fait, montrer le livre, les jeux...)?

[...]

Compétences mises en jeu dans la coéducation

[...]

Du point de vue des interactions enseignants-parents, l'école a pu envisager un temps de mener sa mission sans les parents, ou parfois même contre eux, avec la tentation de se substituer à des parents perçus comme défaillants. Son évolution est en phase avec celle constatée dans le champ de la parentalité. Il s'agit de domaines professionnels – éducatif, sanitaire et social – qui ont leurs propres spécificités, mais cette thématique est transversale, elle intéresse les politiques publiques et prend en compte la notion de compétences parentales. Les pratiques antérieures de substitution familiale ont laissé place à la suppléance éducative, à des initiatives de collaboration avec la famille. On est passé du travail à la place des familles

(avec les rivalités sous-jacentes, les fantasmes du « bon » éducateur, voire d'engendrement), au travail sur les familles (où elles sont « convoquées »), puis au travail avec les familles.

Les approches qui valorisent les compétences parentales se veulent respectueuses des individus et mettent en avant la bientraitance, la prévention et l'accompagnement des parents dans l'exercice de leur rôle (Giuliani, 2009). Mais sont-elles exemptes de normes ? Jusqu'où peut-on entrer dans l'intimité des familles ? À quel moment l'information ou le conseil peuvent-ils se transformer en intrusion ou en formatage ?

Sur un autre plan, renforcer les compétences et la coéducation avec certains parents peut-il conduire à monopoliser cet espace et à mettre à l'écart d'autres parents ? Les écoles ont le souci de faire vivre la coéducation au-delà des parents habituellement présents, de moduler les formes et les supports de l'échange, de varier les modes d'entrée et les activités ciblées pour élargir le cercle au-delà des mères, des parents délégués ou des parents en connivence avec l'école (Monceau, 2014).

La coéducation consiste à créer des espaces intermédiaires où se construisent les relations, la connaissance et la reconnaissance entre acteurs éducatifs qui découvrent leurs compétences et confrontent leurs pratiques à la diversité de celles des autres. Cela a parfois des effets sur les compétences psychosociales des parents et se traduit par une reprise de confiance, une présentation aux élections de parents d'élèves etc. Cela participe aussi à la construction d'un sentiment d'appartenance, à un collectif, à une communauté éducative.

[...]

Document n° 5 : Extrait d'un document rédigé par Philippe Meirieu pour la Cité Éducative d'Evry - *Questions et perspectives sur la coéducation* - Site de l'ANDEV : <https://www.ande.fr/revue-presse/vue/572?titreurl=co-education> [Publié en 2022] [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

Les trois piliers fondamentaux de l'éducation ont chacun un rôle spécifique.

- **Les parents** accueillent l'enfant dans le monde. Ils doivent, bien sûr, prendre soin de lui sur le plan physique et psychique, mais ils doivent aussi l'introduire dans un univers dont il faut lui transmettre les codes : les rituels qui rythment la vie quotidienne, le langage sous toutes ses formes grâce auquel il pourra entrer en relation avec autrui, les comportements qui le feront accepter par son entourage et lui permettront de s'intégrer dans la société. Mais, au-delà de cette nécessaire mission de **transmission**, les parents ont un rôle éducatif majeur : faire accepter à leurs enfants la frustration sans laquelle ils resteraient prisonniers à jamais de leur « corps primaire ». [...]. Mais le petit enfant ne découvrira cela que si ses parents, tout en refusant de se soumettre systématiquement à ses caprices, lui garantissent qu'ils ne l'abandonneront pas et seront toujours là pour l'entourer, le protéger et l'aimer. Éduquer, c'est donc, tout à la fois, apprendre à l'enfant à **surseoir à ses pulsions** et lui fournir un **environnement sûr**. Et c'est la tâche des parents.
- **L'École**, elle, a pour mission de faire découvrir à l'enfant **un autre monde** que celui de la famille. Certes, on va à l'école pour apprendre mais aussi pour **apprendre ensemble**. Et « ensemble » est ici aussi important qu'« apprendre ». À l'école, chacun arrive avec sa singularité, son histoire, ses richesses et ses problèmes, ses rencontres et ses accidents de la vie... pour partager les mêmes savoirs. À l'école on découvre qu'on est toutes et tous différents, mais qu'on est aussi fondamentalement semblables puisqu'on effectue les mêmes apprentissages et qu'on accède aux mêmes connaissances. Cela se concrétise, d'une part, par la découverte de l'altérité : l'enfant côtoie des camarades qui n'ont pas eu la même famille, qui n'ont pas été élevés de la même manière, qui n'ont pas les mêmes expériences, les mêmes habitudes, les mêmes croyances... il doit apprendre à les respecter. [...]
- **Mais les parents et l'école ne suffisent pas pour permettre à l'enfant de grandir. Il faut qu'il fréquente aussi les tiers-lieux**. Les tiers-lieux, ce sont les groupes de pairs dans lesquels l'enfant s'engage dans le cadre de ses loisirs et au sein desquels il va progressivement prendre des responsabilités. C'est le club de sport ou de théâtre, l'orchestre ou le groupe de rap, l'association de quartier ou [...] le regroupement spontané autour d'un projet collectif. Il est essentiel que l'enfant et l'adolescent disposent de cette « respiration » qui lui permet de vivre sur un autre registre que ceux imposés par sa famille et son école. [...]

Ces trois univers sont profondément complémentaires et nécessaires pour le bon développement d'un sujet. Mais, effectivement, ils peuvent apparaître parfois en conflit. Or, tous les éducateurs ont **une première responsabilité commune** : ne pas dire, laisser entendre ou penser que la participation à chacun de ces trois univers représente **une trahison** pour les deux autres. Obéir aux règles de l'école n'est pas trahir sa famille dans laquelle d'autres règles ont cours... Et on peut continuer à respecter, aimer et honorer ses parents tout en apprenant à l'école des choses qui contredisent ce qu'ils nous ont dit.

[...]

Mais, bien sûr, cette démarche est considérablement facilitée si les éducateurs ne se contentent pas d'une indifférence réciproque mais donnent des signes d'une reconnaissance, voire d'une estime, réciproques. Chaque fois que l'enfant ou l'adolescent perçoivent que ses éducateurs se connaissent et se reconnaissent, a fortiori quand il a l'occasion de les voir ensemble, se respectant les uns les autres tout en assumant leurs différences, il avance vers l'autonomie. Il devient un individu « hybride » qui assume sa pluri-appartenance et la vit comme une richesse car elle le délivre de l'emprise et de la soumission à un « monde » donné et lui permet de construire le sien. C'est cela qu'on nomme « **émancipation** » : la possibilité d'échapper à « ce qui nous a fait » pour assumer « ce qu'on décide de faire » ... le fait, de pouvoir construire, grâce au décalage des univers auxquels on est confronté, son propre avenir.

[...]

La valeur commune, celle qui est au cœur de l'entreprise éducative elle-même, c'est précisément **l'émancipation**. « Je suis là, nous sommes là, pour t'offrir les moyens de **devenir toi-même**. Nous te donnons, chacun de notre côté, ce que nous estimons être le meilleur pour toi mais nous ne voulons pas t'enfermer dans la reproduction de quoi que ce soit. Même par estime ou amour pour nous. Tu n'es obligé de personne et de rien. Ton passé, ce que nous t'avons permis de vivre dans ton enfance ou ton adolescence, ne peut pas, ne doit pas, déterminer ton avenir. Précisément parce que tu as été confronté à des univers différents, tu vas pouvoir trouver ta propre voie. ».

C'est ainsi que les individus peuvent échapper à ce phénomène terrible qu'est **l'essentialisation** : essentialiser, c'est réduire un être à une ou plusieurs de ses caractéristiques : son origine ou son milieu social, sa couleur de peau ou ses difficultés scolaires, ses problèmes personnels ou les actes qu'il a pu commettre. Émanciper, c'est, au contraire, dire : « Tout cela existe, mais **tu n'es pas enfermé dans cela**. Tu peux dépasser tout cela, même si cela ne sera pas facile. » Émanciper, c'est interpeller la liberté de l'autre : « Qu'est-ce que tu vas faire avec ce qui t'a fait ? ». La liberté, voilà la valeur commune à partager.

[...]

Il y a trois niveaux de collaboration complémentaires : l'information réciproque, la réflexion et l'échange sur des préoccupations communes et, enfin, l'organisation d'activités conjointes.

- **L'information réciproque** permet de mieux se connaître et se respecter. Elle doit fonctionner dans tous les sens. Bien sûr, les enseignants doivent informer les parents sur la réalité et les attentes de l'école. Or, dans ce domaine, on se contente trop souvent d'une réunion annuelle, quand il faudrait des rencontres plus fréquentes et pas seulement en cas de difficultés scolaires ou de comportement.
[...]
- **La réflexion et l'échange sur des préoccupations communes** sont très utiles : sur beaucoup de sujets - comme celui des écrans, par exemple -, aucun des trois partenaires éducatifs ne peut réussir quoi que ce soit sans les autres. Alors, pourquoi ne pas échanger nos problèmes, nos tentatives mais aussi nos propositions ?
[...]
- **L'organisation d'activités conjointes** peut se situer dans le prolongement de ces échanges. Il y a, là aussi, mille et une possibilités : de l'après-midi « jeux de société » au stage d'informatique multi-âge, en passant par le « samedi-réparation électronique » ou la « soirée-contes », sans oublier, bien sûr, les domaines sportifs et culturels. Il y a, aussi, les « échanges de savoirs » qui sont une occasion fabuleuse de créer des liens et de découvrir les vertus de la réciprocité et de la solidarité. Les municipalités et tout le tissu associatif peuvent jouer ici un rôle d'impulsion et de soutien logistique absolument essentiel.

[...]

Document n° 6 : Extrait du socle commun de compétences de connaissances et de culture - Code de l'éducation modifié par le décret du 2 août 2019 sur le socle commun - https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038895266 [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays. Elle permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen.

Ce domaine fait appel :

- à l'apprentissage et à l'expérience des principes qui garantissent la liberté de tous, comme la liberté de conscience et d'expression, la tolérance réciproque, l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations, l'affirmation de la capacité à juger et agir par soi-même ;
- à des connaissances et à la compréhension du sens du droit et de la loi, des règles qui permettent la participation à la vie collective et démocratique et de la notion d'intérêt général ;
- à la connaissance, la compréhension mais aussi la mise en pratique du principe de laïcité, qui permet le déploiement du civisme et l'implication de chacun dans la vie sociale, dans le respect de la liberté de conscience.

Ce domaine est mis en œuvre dans toutes les situations concrètes de la vie scolaire où connaissances et valeurs trouvent, en s'exerçant, les conditions d'un apprentissage permanent, qui procède par l'exemple, par l'appel à la sensibilité et à la conscience, par la mobilisation du vécu et par l'engagement de chacun.

[...]

Document n° 7 : Extraits de la synthèse du rapport IGÉSR n° 2021-157 - *Les relations école - famille / état des lieux et axes de progrès* - Septembre 2021 - https://www.ozp.fr/IMG/pdf/2021-157_rapport_relation_ecole_famille.pdf [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

Si, historiquement, le système éducatif français s'est construit en faisant peu de place aux parents, depuis quelques années, l'institution scolaire cherche à tisser des liens plus resserrés avec les parents, dans l'optique d'améliorer la réussite des élèves, mais aussi leur bien-être, le climat scolaire, le respect des règles scolaires. La recherche par l'institution d'une meilleure participation et d'une plus forte implication des parents au sein de l'École s'est concrétisée au cours de la dernière décennie par diverses dispositions réglementaires, la proposition de différents dispositifs et la conception d'outils.

[...]

Des relations complexes et délicates entre l'École et les familles

Les entretiens ont permis de dresser, du point de vue des interlocuteurs, quatre profils types de parents qui pointent la diversité des relations École - familles. Le premier concerne des « *parents intrusifs* ». Ces parents, souvent de CSP moyenne ou favorisée, sont très bien informés sur le fonctionnement de l'institution scolaire, exigeants sur les contenus scolaires, et demandent des comptes aux différents personnels éducatifs concernant les notes ou les choix d'organisation pédagogique. Le deuxième concerne des « *parents agressifs* » qui critiquent ouvertement et de manière virulente la qualité du travail des personnels éducatifs, et qui peuvent aller jusqu'à des agressions verbales, des revendications écrites ou des atteintes physiques. Le troisième profil concerne des « *parents invisibles* » qui, bien que sensibles à la scolarité de leurs enfants, se tiennent à distance de l'École, souvent du fait d'un sentiment d'anxiété face à un milieu dont ils perçoivent qu'ils ne maîtrisent pas les codes et par peur de pas être compris ou bien d'être jugés de manière négative. Le quatrième profil, enfin, concerne des « *parents solidaires* » pour lesquels les intérêts collectifs prévalent sur les intérêts de leurs propres enfants, et qui sont attentifs à la réussite de tous les enfants.

Bien que les professionnels de l'éducation considèrent une implication raisonnée des parents dans l'École comme un élément positif, ils attendent plutôt un positionnement des parents vis-à-vis de l'École (des parents qui maîtrisent et respectent les codes de l'École) qu'une réelle coopération. Dans leur majorité, ils considèrent les parents comme des « *relais* » et estiment qu'ils n'ont pas à s'immiscer dans des considérations d'ordre pédagogique, ces interventions étant vécues comme une atteinte à la liberté pédagogique des enseignants.

S'il existe peu d'indicateurs nationaux permettant d'apprécier l'état des relations École - familles, plusieurs signaux concordent avec le ressenti, fréquemment exprimé par les interlocuteurs de la mission, d'une dégradation des relations entre les parents et l'École. Les points d'incompréhension et de tension sont divers : l'évaluation, les contenus et les démarches pédagogiques, les organisations mises en place pour assurer la continuité pédagogique, les protocoles sanitaires.

Les acteurs rencontrés par la mission ont noté des effets paradoxaux de la crise sanitaire en décrivant des impacts positifs de la situation de confinement de mars-avril 2020 sur les relations École - familles (plus de communication entre les enseignants et les parents, meilleure connaissance et reconnaissance mutuelles, effort de solidarité), mais aussi des impacts négatifs lors de l'année scolaire 2020-2021. En effet, si les perturbations de la première période de confinement ont été acceptées du fait du caractère inédit et que l'on pensait temporaire de la situation, la prolongation de la crise sanitaire s'est accompagnée d'effets délétères (incompréhension et exaspération des parents du fait des modifications fréquentes des organisations pédagogiques, mise à distance physique des parents des lieux scolaires, retour à l'école difficile pour certains enfants, non pérennisation des actions solidaires, épuisement des enseignants).

Des relations École - familles de qualité difficiles à construire

Les difficultés pour l'établissement d'une relation de qualité entre l'École et les familles tiennent à :

- un manque de parité d'estime entre les parents et les personnels éducatifs, alors que celle-ci est une condition essentielle d'un dialogue fructueux entre l'École et les familles et d'un sentiment d'une continuité et d'une communauté d'objectifs entre les parents et l'institution scolaire. Certains parents se ressentent (pour diverses raisons) comme peu considérés par les professionnels de l'éducation et ces derniers estiment que les parents sont devenus, dans leur majeure partie, des « *consommateurs* » de l'École ;
- la diversité des familles. Même si les chiffres des sondages réalisés régulièrement pour apprécier les attitudes des parents face à l'École montrent, au-delà des récriminations adressées, qu'une majorité de parents a confiance en l'École, les comportements, les attentes et les ressources des parents sont extrêmement divers. Certains gèrent de très près la « *carrière scolaire* » de leurs enfants, à la fois sur du court terme et sur du long terme, pour leur permettre un parcours scolaire d'excellence et accéder à des filières sélectives. D'autres sont démunis pour accompagner leurs enfants dans leur quotidien d'élèves et dans leurs choix d'orientation, et cherchent essentiellement à sécuriser leur parcours scolaire. Cette diversité est un facteur de complexité pour l'institution scolaire, que ce soit en termes d'accueil, d'information, de dialogue ou d'implication des parents ;
- l'opacité du système scolaire et une méconnaissance des projets éducatifs des écoles et des établissements. Si certains parents sont très bien informés et sont de véritables experts pour gérer le parcours scolaire de leurs enfants, d'autres ont de réelles difficultés à se repérer dans les arcanes du système scolaire et à en décoder les usages. Ce manque de lisibilité concerne également le projet et les attentes de l'établissement qui sont le plus souvent méconnus des parents ;
- une faible représentativité des familles et de leur diversité par les parents d'élèves élus. Les Interlocuteurs de la mission estiment que le manque de représentativité, au niveau quantitatif et qualitatif, des parents élus ne leur permet pas de jouer efficacement leur rôle de relais dans le sens « *de l'institution vers les familles* » et dans le sens « *des familles vers l'institution* ».

Relancer et soutenir une dynamique des relations École - familles autour d'un triptyque information – échanges – coopération

Malgré les efforts opérés ces dernières années au niveau national, académique et à l'échelle des établissements pour mieux informer les parents, trop de parents ont encore des difficultés pour comprendre les principes et l'organisation du système scolaire, les procédures d'affectation, les possibilités d'orientation, les parcours de formation, les modalités d'évaluation. Il importe d'accentuer encore cet effort d'information par des contenus, des formats et une temporalité adaptée. Dans un parcours d'élève – qui est aussi un parcours de parents – certains moments charnières, qui correspondent le plus souvent aux transitions entre les cycles d'enseignement, doivent être particulièrement soignés, chaque transition étant porteuse d'enjeux spécifiques.

Il s'agit également d'améliorer la qualité des échanges avec les parents grâce à des savoir-faire relationnels et communicationnels de la part des enseignants, permettant de réelles rencontres lors desquelles les parents se sentent écoutés et compris. La place des parents et les modalités de rencontre doivent être discutées et clairement énoncées dans le projet éducatif de l'école ou de l'établissement. Les retours d'expérience concernant la mise en place des espaces parents soulignent les intérêts, mais aussi des limites de ce dispositif qu'il convient de dépasser pour que ces espaces s'adressent à tous les parents. Ces espaces pourraient être des lieux privilégiés pour aider les parents à construire le projet d'orientation de leurs enfants. Cependant, si l'institution joue le jeu d'échanges plus soutenus avec les familles, il est nécessaire qu'elles se sentent en sécurité dans cette démarche, notamment par l'établissement d'un cadre qui s'impose à l'ensemble de la communauté éducative et grâce à des ressources pour leur permettre d'affronter les situations à risques.

Différentes structures et associations existent pour aider les familles les plus vulnérables. Dans certains territoires, des écoles et établissements nouent des partenariats avec ces acteurs qui sont plus au contact avec ces familles. Grâce à ces partenariats, l'institution scolaire peut s'appuyer sur une expertise et des savoir-faire dans l'animation des multiples dispositifs d'accompagnement des parents et de soutien à la parentalité, qui lui font défaut mais qui existent dans les territoires, particulièrement dans les zones urbaines

défavorisées. Ces partenariats nécessitent cependant d'être mieux recensés et pilotés au niveau académique, afin de favoriser leur pérennité et leur diffusion.

Dans une société et une période où les défis collectifs de tous ordres se conjuguent et interrogent les fondements même de la démocratie et du vivre ensemble, la relation que l'École entretient avec les familles participe directement des représentations que les parents et leurs enfants construisent de la culture commune et des valeurs de la République, mais aussi de leur place, actuelle ou future, dans la société. L'École doit considérer sa relation aux familles non seulement comme un facteur d'amélioration de la réussite et du bien-être des élèves mais encore, plus largement, comme un moyen puissant de lutter, à son niveau et avec ses valeurs, contre la montée en force des incivilités, de l'individualisme et du relativisme.

Document n° 8 : Extrait de l'article *Les parents et l'école : un rapprochement ambivalent* - Pierre Perier - in *Recherches familiales* 2023/1 n° 20 - Edition UNAF – 2021 - p. 169-170 - https://shs.cairn.info/article/RF_020_0164?lang=fr&ID_ARTICLE=RF_020_0164 [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

« Travailler avec les parents »

Une relation sous condition

Les parents sont donc invités à participer et à « suivre la scolarité de leur enfant », selon l'expression récurrente des enseignants, mais le mode d'emploi demeure opaque et très inégalement accessible. Les obstacles pratiques et symboliques ne manquent pas, particulièrement si l'on se place du côté des parents les moins familiers de la culture et de l'institution scolaires. La maîtrise de la langue constitue d'emblée un empêchement pour les parents allophones ou portés à croire qu'ils ne vont pas « savoir parler comme il faut », selon l'expression d'une mère. Car la question de la langue ne repose pas seulement sur la compétence technique mais également sur le rapport social qu'elle engage. Or les parents des familles populaires redoutent de ne pas savoir mettre les formes ou argumenter dans un échange qui pourrait les déstabiliser et dévoiler leur méconnaissance et incompetence. Conjurant le risque d'une mise en jeu de soi défavorable voire stigmatisante peut conduire à des tactiques d'évitement ou de délégation, comme ces parents immigrés qui se font accompagner d'un proche ou préfèrent solliciter un membre de la famille enrôlé comme représentant et traducteur.

S'inscrire dans le partenariat tel qu'encadré par l'institution scolaire implique également d'adopter un rapport au temps spécifique que toutes les familles ne partagent pas. Les emplois d'exécution ou en horaires décalés laissent moins de latitude pour se rendre disponible aux horaires prévus par l'école, pour des réunions notamment. Prendre rendez-vous à l'initiative des parents n'a pas non plus le caractère d'évidence que les acteurs de l'école peuvent lui prêter car cela implique de programmer son temps, de s'autoriser à disposer du temps de l'autre et enfin, d'avoir une « bonne raison » de le faire. Toutes choses hors de portée d'une partie des parents de milieux populaires mais en l'absence desquelles le doute sur leur volonté de coopérer peut rapidement s'installer. De même, faire rentrer les parents dans l'école, comme il est préconisé depuis quelques années, ne repose pas seulement sur le franchissement de seuils physiques, au portail d'entrée ou à la porte de la classe. S'introduire dans l'école et y circuler selon les règles implique des droits d'entrée symboliques qui autorisent et légitiment les parents d'élèves. Or, ces effets de seuils continuent de marquer une frontière invisible séparant les familles les moins acculturées au monde scolaire de celles, mieux dotées socialement et culturellement, qui s'approprient les lieux en même temps qu'elles accaparent le temps des enseignants. Au fond, la difficulté majeure consiste pour le plus grand nombre des parents à négocier la « bonne distance » avec les acteurs de l'école, c'est-à-dire à se rendre visible et disponible, actif et réactif, sans « déranger » ni s'exposer. D'aucuns sont jugés trop présents, surtout dans les écoles favorisées, d'autres trop absents, dans les quartiers prioritaires tout particulièrement. Où se situe le « bon réglage » dans la proximité entre acteurs et ce qui justifie de se rencontrer ? La réponse à cette question semble appartenir aux parents, supposés compétents pour prendre l'initiative et ajuster leur comportement à l'enjeu perçu. A défaut, il pourra leur être reproché d'avoir été négligents en ayant trop tardé au détriment des intérêts scolaires de l'enfant. En définitive, l'ouverture de l'école sous la forme du partenariat ou de la coopération prétend s'adresser formellement à toutes les familles mais elle repose sur un « mode d'emploi » implicite qui, produit pour l'essentiel par l'institution scolaire, fonctionne de manière socialement sélective, au risque d'exclure ceux-là mêmes qu'elle voudrait associer davantage.

[...]

Document n° 9 : Extrait de l'article *La coopération entre enseignants et parents, c'est possible* - Catherine Hurtig-Delattre - Article CANOPE - Février 2021- <https://www.reseau-canope.fr/nouveaux-programmes/magazine/vie-scolaire/la-cooperation-entre-enseignants-et-parents-cest-possible.html>
[Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

La **coopération entre enseignants et parents** est recommandée par le *BO* n° 38 du 17 octobre 2013 intitulé « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires ». Elle s'intègre dans la notion plus vaste de **coéducation**, qu'il convient de définir. Celle-ci part d'un constat : chaque enfant, tout au long de sa vie, a affaire à de nombreuses personnes qui l'éduquent et qui l'instruisent. D'une part, les parents, qui sont ses premiers éducateurs. Ils l'accompagnent de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte et ils prennent les grandes décisions le concernant : valeurs éducatives, santé, religion, choix du lieu de scolarisation, loisirs, etc. D'autre part, les professionnels, qui agissent en parallèle à chaque étape, et successivement. Ce sont les enseignants bien sûr mais aussi les animateurs, les soignants et de nombreux autres. Enfin, l'enfant est coéduqué par ses pairs ainsi que par des personnes de la famille élargie. L'idée de la coéducation est le postulat qu'une mutualisation entre ces différentes personnes, plus ou moins formelle, va être positive pour aider l'enfant à grandir et à se développer (Rayna, Rubio et Scheu, 2010).

C'est une idée qui dépasse donc largement la question de la relation entre l'école et les familles. Cette mutualisation n'a pas toujours été voulue et considérée comme positive : chaque sphère a pu fonctionner de manière cloisonnée, sans chercher à se connaître ni à communiquer. Ainsi fonctionnait « l'école-sanctuaire » voulue par Jules Ferry, qui séparait nettement l'enfant dans sa sphère privée de l'élève dans sa sphère scolaire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : lorsqu'on parle de parcours de réussite éducative ou encore d'école inclusive, on parle implicitement de coéducation. Ainsi, l'école demande aux enseignants de s'intéresser à l'enfant qui est derrière l'élève, et aux parents d'accompagner leur enfant en tant qu'élève dans ses apprentissages scolaires. Cette mutualisation n'est ni un pouvoir de l'un sur l'autre, ni une confusion des rôles. Chaque acteur impliqué a sa mission et son champ de compétences. Il s'agit donc d'une responsabilité éducative partagée où chacun garde sa « liberté » : les parents, leur liberté éducative, et les enseignants, leur liberté pédagogique. C'est ce **partage dans l'accompagnement de l'enfant** qui sera le cœur d'une **coopération à construire entre parents et enseignants**, car elle ne va pas de soi.

Rôle de l'école

[...]

Les **dispositifs** qui permettront de construire cette relation sont liés à **quatre grands objectifs** : **accueillir, informer, dialoguer et impliquer**. Chacun de ces objectifs peut être pensé comme un acte professionnel à visée coéducative, c'est-à-dire apte à favoriser l'échange, par exemple, en se questionnant :

- Comment accueillir les parents « humainement », lors de la première rencontre et au quotidien ?
- Comment les informer, en s'assurant que le message soit compréhensible et arrivé à bon port, avec une possibilité de réponse si besoin ?
- Comment dialoguer en écoutant la parole de l'autre, même divergente ?
- Comment proposer des occasions d'implication laissant une place aux initiatives ?

[...] Pour remplir leur fonction coéducative, ces dispositifs seront habités par des **postures professionnelles** nécessaires :

- la **coopération**, c'est-à-dire collaborer pour « faire du commun » dans l'intérêt de l'enfant. Cette coopération pourra se décliner depuis les petits instants du quotidien (comment gérer ensemble un problème de retards récurrents à l'école ?), dans les temps de concertation individuels (comment penser ensemble les dispositifs d'aide pour un élève relevant de la MDPH ?) ou dans les instances de gestion de l'école (comment penser ensemble les dispositifs de gestion sanitaire ?) ;

- l'**explicitation**, car l'institution-école est opaque pour les parents, dans son fonctionnement, ses objectifs, ses méthodes. Or, les parents ne peuvent pas accompagner leurs enfants s'ils ne comprennent pas ce qui se passe à l'école
- la **parité d'estime** (concept élaboré par le chercheur Gaston Pineau, et utilisé par l'association ATD quart monde), c'est-à-dire une estime mutuelle qui assume et dépasse la disparité des statuts et des places. Elle implique le non-jugement, ce qui n'est pas si simple. Elle demande aux enseignants d'abandonner l'idée que les parents seront toujours d'accord avec eux, et ainsi de « faire une place à la différence » (Vandenbroeck, 2020). Dans le dialogue, aucun des deux ne peut être dans l'injonction : ni l'enseignant quant aux modalités éducatives familiales, ni le parent quant aux modalités pédagogiques. En revanche, les uns et les autres peuvent chercher à se connaître, se comprendre afin de se faire confiance. Cette parité est très complexe à construire, mais elle est l'élément moteur permettant de créer une véritable coéducation.

[...]

Apports et limites pour les enseignants

La coopération avec les parents apporte aux enseignants de la reconnaissance et de l'efficacité professionnelle. D'après mon expérience, quand on prend le risque d'ouvrir la porte aux parents en montrant ce que l'on fait, on leur donne les moyens de se rendre compte de la complexité du métier. Bien que l'on puisse avoir peur au début d'être jugé, on reçoit finalement énormément de retours de reconnaissance. Par ailleurs se mettre dans une posture coéducative permet de mieux connaître les parents, leur logique d'éducation et ce qui se passe dans la famille. Cela apporte un vrai plus pour un accompagnement efficace de chaque élève et une prévention des éventuels conflits. Cependant, il y a également des difficultés !

Première difficulté : la charge de travail que cela représente. Le métier d'enseignant est déjà très complexe : il demande de penser, gérer, puis évaluer la classe. Les relations avec les parents représentent tout un champ de gestes professionnels, qu'il importe de considérer comme tels et auxquels il faut faire une place.

Deuxième difficulté : la gestion des malentendus et l'acceptation des tensions. Malgré tous les dispositifs mis en place, il y aura toujours des situations de friction, car la complexité et la tension sont des caractères constitutifs de toute relation humaine ! Très souvent, les malentendus se cristallisent autour de la définition de cette responsabilité éducative partagée. Certains enseignants, certains parents aussi, ont en tête un modèle d'école cloisonnée, aujourd'hui obsolète, qui peut se contenter d'un simple échange d'informations pour fonctionner. En demandant plus de coopération, parents comme enseignants peuvent avoir des difficultés pour se comprendre. D'un autre côté, d'autres enseignants ou parents voudraient aller encore plus loin, jusqu'à la construction partenariale du projet pédagogique. Or, l'école publique française n'est pas une école de la « cogestion » (contrairement à certaines écoles associatives privées, ou à certaines écoles publiques dans d'autres pays d'Europe) et ces demandes inappropriées peuvent générer des tensions. Parfois, il suffit d'explicitier les règles et de dire assez clairement où cette coopération commence et où elle s'arrête. Au sein même de la zone de partage, les tensions sont également nombreuses autour de divergences de valeurs éducatives. Parents et enseignants n'ont pas forcément la même conception de la liberté, de l'autorité, de l'autonomie... Ce type de désaccords peut mettre l'enfant en « conflit de loyauté », et aucune partie n'est légitime pour imposer sa façon de voir à l'autre. Tout est donc une question d'écoute, de reconnaissance mutuelle des convictions et des missions de chacun. L'enfant est capable de comprendre que les règles ne sont pas les mêmes, voire sont contradictoires s'il sent un respect de part et d'autre.

[...]

Document n° 10 : Extrait de l'article *L'accès des parents au suivi de la scolarité de leur enfant en collège d'éducation prioritaire : étude de cas* - Sylviane Feuilladiou - Revue Éducation & Société, n°52 - 2024 - page 155 à 171 ; <https://shs.cairn.info/revue-education-et-societes-2024-2-page-155?lang=fr&ref=doi> [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

Conclusion

La co-éducation est une modalité institutionnelle opératoire, dont l'objectif est d'amener les familles à soutenir la norme éducative du système scolaire. Par-delà la coopération affichée, les pratiques des établissements maintiennent souvent le rapport dissociatif école-familles, institué historiquement. La manière dont les pratiques des établissements placent les parents en position d'exercer leur rôle de parent d'élève peut néanmoins constituer une ouverture organisationnelle, qui travaille à l'accessibilité scolaire. La distinction des dimensions de l'accessibilité et leur articulation montrent des dynamiques d'accessibilisation déployées au cœur des tensions qui traversent le système. Ces tensions concrétisent une massification scolaire tirillée entre un impératif d'inclusion visant la démocratisation et un fonctionnement élitiste, ancré dans un rapport asymétrique dominant envers les parents moins familiers de la culture scolaire.

Les réunions formelles et les échanges avec les enseignants permettent un accès des parents aux informations, aux apprentissages et au comportement scolaire de leur enfant. Leurs propos témoignent d'un prendre part et d'un faire partie, qui engagent une présence légitime vécue de manière positive. Ces deux composantes témoignent de dynamiques organisationnelles d'accessibilisation, par le partage de connaissances sur le fonctionnement du système éducatif et le déroulement concret de la scolarité de l'élève, ainsi que par le placement des parents dans une position d'interlocuteur sachant et reconnu par l'équipe éducative. Toutefois, la lisibilité restreinte du rôle attendu, notamment dans ses dimensions effectives d'aidant de son enfant élève-apprenant, ne suffit pas à une conversion de la visibilité des parents dans le collège en agir sur. La participation des parents au déroulement et au processus décisionnel de la scolarité de leur enfant reste normée et partielle.

Le concept d'accessibilité, décliné dans la grammaire, proposée par Ebersold (2019), permet d'appréhender cette normalisation comme une ouverture à une participation légitime, incomplète mais réelle. L'école inclusive ambitionne de transformer l'espace des positions scolaires structuré autour des dynamiques organisationnelles, dissociatives et de vulnérabilisations des parents. Elle conditionne et fonde le cadre symbolique d'une reconfiguration de l'espace des positions scolaires où les parents s'autorisent à penser leur participation légitime. Cette normalisation ouvre une normativité concevable dans l'imaginaire scolaire parental, qui s'exprime à travers leurs attentes dessinant les contours d'un sentiment d'exister. Celles-ci constituent les traces d'une praxis instituante émergeant des échanges avec les enseignants (Dardot & Laval 2015), vers une possible symétrisation et/ou légitimation.

Les dynamiques à l'œuvre permettent d'appréhender le processus d'accessibilisation des environnements scolaires, qui œuvre à un accès à la norme dont ces parents moins familiers de la culture scolaire sont souvent écartés. Cette ouverture renforce la densité matérielle du milieu scolaire ; les possibilités de développer l'existence collective à travers les communications, le partage de l'espace matériel et symbolique, la faisabilité des échanges. Ces voies de rapprochement ne garantissent pas la cohésion et la parité de participation. Elles constituent néanmoins une composante indispensable de la densité dynamique, définie comme le degré de coalescence des segments sociaux nécessaire à la vie commune (Durkheim 1983 [1937]).

Document n° 11 : Extrait de l'article *Comme ils se parlent. Les spécificités des entretiens entre des CPE et des parents de collégiens qui ont enfreint les règles* - Claire Burdin – Revue Carrefours de l'éducation, n° 49, pages 97 à 114 - juin 2020 ; <https://shs.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2020-1-page-97?lang=fr&tab=resume> [Consulté le 17 octobre 2024]

[...]

Quel rapport de places ? L'étude du volume de parole

Pour étudier les rapports de place dans les interactions, appelés aussi « position de parole » (Vinatier, 2009, 2013), nous avons, dans un premier temps, étudié la répartition du volume de parole dans les 95 entretiens retranscrits. En effet, s'il n'est pas le seul marqueur de position, le volume de parole peut être un indicateur pour envisager l'interlocuteur qui est en position haute ; celui qui occupe le plus grand volume est généralement celui qui domine l'entretien. Repérer celui/celle qui choisit les thèmes abordés dans l'entretien va aussi nous renseigner sur la position de parole dans l'interaction.

[...]

L'analyse horizontale des entretiens entre CPE et parents fait donc apparaître une large majorité de situations de coopération. En interrogeant les rapports de places en entretien, nous constatons que les parents sont loin d'être des acteurs passifs et dominés de l'interaction. Si les CPE sont majoritairement en position haute (de par leur fonction, parce qu'ils sont à l'initiative du contact, du fait des thèmes abordés), l'étude des volumes de parole laisse apparaître des échanges plus équilibrés quand les parents manifestent leurs désaccords auprès des CPE ou quand ils se confient sur leur situation personnelle et familiale mais aussi et surtout quand ils adoptent un discours commun face à leur enfant. La « symétrisation » (Payet, 2015) de leur relation en entretien, que nous définissons comme le rééquilibrage des rapports de « places », semble donc se construire dans le renforcement de l'alliance entre éducateurs.

Conclusion

Du point de vue de la linguistique interactionniste (Kerbrat-Orecchioni, 1992), les interactions sont co-construites par les participants et sont porteuses potentiellement de conflits de normes et de valeurs entre les interlocuteurs (Ollivier, 2016). Nous postulons que les interactions des CPE avec les parents lorsque l'élève a dérogé aux règles, sont des situations de travail spécifiques qui peuvent être regroupées au sein d'une même classe partagée en différentes sous classes pouvant se combiner : l'information, le recadrage et le suivi. En effet, de manière globale, certains buts des conversations convergent : ils peuvent viser la communication d'une information, viser le recadrage de l'enfant (les élèves sont tancés pour leur comportement et des injonctions leur sont faites de le faire évoluer), son suivi (des propositions sont faites pour accompagner son évolution) ou combiner les différents objectifs. Dans tous les cas, le maintien d'une relation satisfaisante avec le parent va être un trait permanent de cette classe de situations. Pour certains CPE expérimentés, des organisations invariantes de leur activité ou schèmes (composés de buts, sous-buts, inférences, conceptualisations) ont été repérés dans leurs entretiens. Les CPE ont, en effet, développé des schèmes pour « faire passer », c'est-à-dire faire accepter une information difficile comme l'annonce d'une punition ou la sanction par les parents. Des procédés d'euphémisation, de dramatisation ou de dédramatisation ont été mis au jour dans l'activité des CPE ainsi que l'attribution de formes de compensation. Nous n'avons pas développé ici ce point.

Grâce une analyse horizontale de 95 entretiens entre des CPE et des parents, nous avons déterminé certaines caractéristiques des situations auxquelles les CPE étaient confronté.e.s. Trois types de transgressions : la violence (verbale et physique), les problèmes de présence dans le collège (absences, retards récurrents, sorties sans autorisation) et les incivilités ont été repérés, ces dernières étant les plus courantes dans notre corpus. Nous envisageons ces entretiens comme appartenant à une même classe de situations, c'est-à-dire ayant une même structure conceptuelle. En effet pour les CPE, un objectif semble central : celui de « faire passer » une information difficile tout en préservant la relation avec le parent, enjeu pour lequel les CPE mobilisent une organisation invariante de leur activité ou des schèmes d'action. Les parents se montrent majoritairement coopératifs dans ce type de situations manifestant leur accord, adoptant

un discours commun et allant parfois jusqu'à la co-élaboration de solutions avec le/la CPE. Les CPE sont majoritairement en position haute dans ces interactions du fait du contexte de l'interaction (un.e professionnel.le s'adressant à un usager) mais des relations plus symétriques semblent se construire quand les parents contestent la position du collègue, sont à l'initiative de l'échange (ils y maîtrisent les thèmes abordés) ou quand ils adoptent un discours commun avec les CPE.

« Faire passer » tout en préservant la « face » du parent (Goffman, 1974) renvoie à des enjeux de différentes natures. Pour les CPE, il s'agit parfois de défendre la position et l'image du collègue et de ses personnels (enjeu institutionnel associé à la protection de leur propre « face ») mais aussi de maintenir des relations satisfaisantes avec les parents (enjeu relationnel) ; il s'agit aussi de s'allier aux parents pour œuvrer conjointement à faire évoluer le comportement de l'élève (enjeu éducatif), de faire en sorte que la mesure disciplinaire se déroule correctement et/ou que l'ordre scolaire soit rétabli (enjeu pragmatique). Le repérage des différents enjeux présents dans les situations d'entretien pourrait permettre en formation initiale et continue des CPE de mieux comprendre la complexité des situations de communication avec les parents et d'analyser l'activité communicationnelle. Une plus grande conscientisation pour les professionnels de ce pan de leur activité pourrait permettre de repérer les savoirs pragmatiques mobilisés et d'en développer de nouveaux.